

**VINCI S.A.**

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code  
de commerce relatif au montant global des versements  
effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code  
général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2019)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce  
relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4  
de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2019**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2019)**

A l'Assemblée générale de la société,  
**VINCI S.A.**  
1 Cours Ferdinand-de-Lesseps  
92851 Rueil - Malmaison Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général Adjoint.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à un million trois cent soixante et un mille huit cent euros (1 361 800 €) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.


Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 13 mars 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



Bernard Gannier



Bertrand Baloche



Sami Rahal



Mansour Belhiba



**PricewaterhouseCoopers Audit**

63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-Sur-Seine

France

**Deloitte & Associés**

185, avenue Charles de Gaulle  
BP 136  
92 524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

Rueil-Malmaison,  
Le 6 mars 2020

Messieurs,

Nous vous confirmons que les sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis du Code général des Impôts, au titre de l'exercice clos le 31/12/2019, telles que figurant dans le document joint, s'élèvent à 1 361 800 €uros.

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de nos salutations distinguées,

**C. LABEYRIE**

■ 1, cours Ferdinand-de-Lesseps  
F-92851 Rueil-Malmaison Cedex  
Tél. : +33 1 47 16 35 00  
Fax : +33 1 47 51 91 02  
Internet : [www.vinci.com](http://www.vinci.com)

Société Anonyme au capital de 1 509 619 915,00 Euros  
RCS 552 037 806 Nanterre - TVA FR 32 552 037 806